

mepacq

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec



DCD-101

Information de base sur le financement de la Défense collective de droits

Mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS : UNE APPROCHE UNIQUE AU MONDE..... 3

Une approche d'intervention collective3

Une reconnaissance gouvernementale.....3

Les principaux secteurs d'intervention4

 - Aide sociale..... 4

 - Aîné-e-s 4

 - Assurance emploi 4

 - Communautés LGBT..... 4

 - Consommation 5

 - Éducation populaire..... 5

 - Environnement 5

 - Femmes..... 5

 - Logement 5

 - Personnes handicapées 6

 - Travail 6

 - Transport..... 6

 - Autres..... 6

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES EN DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS..... 7

L'établissement de seuils planchers7

L'évolution du financement en défense collective des droits8

Une indexation urgente.....9

NOS REVENDICATIONS 10

LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS : UNE APPROCHE UNIQUE AU MONDE

Une approche d'intervention collectiveⁱ

Il existe plus de 300 organismes communautaires en défense collective des droits (DCD) au Québec. La DCD est une approche d'intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits humains. Concrètement, ces groupes :

- Aident les gens à se mettre ensemble pour faire respecter leurs droits et combattre les discriminations qui s'exercent contre eux;
- Mènent des luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus pauvres;
- Contribuent à élargir la participation de toute la population à la vie publique et politique;
- Contribuent aux débats sociaux en agissant comme révélateurs et dénonciateurs de divers problèmes sociaux;
- Même si la majorité des organismes offrent des services individuels, rappelons que l'intervention collective demeure leur mission principale.

Dans tous les cas, l'apport des groupes en DCD comme chiens de garde des droits sociaux et économiques contribue à l'enrichissement de la vie démocratique. Ces organismes permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public.

Par leur travail rigoureux d'analyse politique, d'éducation populaire, de mobilisation sociale et de représentation auprès des décideurs, les groupes en DCD ont révélé, à travers l'histoire du Québec, divers problèmes sociaux dont la violence faite aux femmes, le racisme, le sexisme, le non-respect de l'environnement et ont contribué à la mise en place de plusieurs programmes sociaux ainsi qu'à l'amélioration de la législation québécoise dans plusieurs domaines (normes du travail, protection des consommateurs, Régie du logement).

Une reconnaissance gouvernementale

Depuis l'adoption de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire¹ en 2001, le gouvernement du Québec reconnaît et finance les organismes communautaires en DCD. Pour être reconnu, un organisme doit répondre aux huit critères de l'action communautaire autonome (ACA) en plus des quatre critères de la DCD qui sont :

- Faire de l'analyse politique non partisane des enjeux sociaux;
- Réaliser des activités d'éducation populaire;
- Organiser des activités de mobilisation sociale;
- Effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs.

Dans sa politique, le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que ces groupes jouent dans la vie démocratique, dans les débats sociaux ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le fait que ce soit l'État qui finance sa propre critique fait de notre mouvement un modèle d'intervention unique au monde.

¹ *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.* Gouvernement du Québec, 2001, [en ligne]
https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf.

Les principaux secteurs d'intervention

Les organismes en DCD œuvrent dans plusieurs secteurs et interviennent sur une multitude d'enjeux : égalité entre les femmes et les hommes, droit au logement, droit à un revenu décent, droits des travailleuses et des travailleurs, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à une société démocratique, non violente, non discriminatoire, droit à un environnement sain, etc. Il est impossible de rendre compte de toute la richesse apportée par ce type d'intervention communautaire en quelques lignes. Nous vous présentons tout de même un bref aperçu des principaux secteurs d'intervention de la DCD.

- Aide sociale

Nombre de groupes : 33

Financement moyen : 42 296 \$

Les groupes de défense des personnes assistées sociales travaillent principalement à l'amélioration des conditions de vie des personnes prestataires de l'aide sociale en menant des luttes pour le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé, etc. Ces organismes donnent de l'information sur la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* et accompagnent notamment les sans-emploi dans leurs démarches avec Emploi-Québec.

- Aîné-e-s

Nombre de groupes : 30

Financement moyen : 38 211 \$

Les organismes de défense des droits des aîné-e-s veillent au respect et à la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. Ils font la promotion et la défense de droits à différents titres tels que le droit à un revenu décent, un accès universel et gratuit aux soins de santé et aux services sociaux, le droit à un logement convenable et abordable. Ces groupes militent également pour l'accès à des services et soins à domicile ainsi que sur d'autres enjeux touchant particulièrement les conditions de vie, par exemple les abus envers les aîné-e-s.

- Assurance emploi

Nombre de groupes : 27

Financement moyen : 46 868 \$

Les organismes de défense des droits des chômeuses et des chômeurs militent pour une réelle protection des travailleurs et travailleuses en cas de perte d'emploi. Ces derniers revendiquent des changements notables à la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de faciliter l'accès à des prestations. La plupart d'entre eux fournissent également du soutien aux personnes en chômage en les informant sur leurs droits et en les représentant devant les instances judiciaires et administratives dans leurs démêlés avec la Commission de l'assurance-emploi. Ces organismes ont été à l'avant-plan notamment de la contestation des multiples réformes de la Loi sur l'assurance-emploi dont celle de 2012 qui contrevient gravement au droit fondamental à la liberté de choisir son travail et au droit à une protection en cas de chômage.

- Communautés LGBT

Nombre de groupes : 7

Financement moyen : 57 999 \$

Ces organismes œuvrent à la promotion et à la défense des droits des lesbiennes, gais, bisexuel-le-s et transgenres du Québec. Ils luttent contre l'homophobie, l'exclusion, la discrimination et la marginalisation des LGBT et pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de ces personnes et de leur communauté.

- Consommation

Nombre de groupes : 33

Financement moyen : 58 238 \$

La mission des groupes est de promouvoir et de défendre les droits des consommatrices et des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. L'un des enjeux principaux des groupes en matière de consommation est le surendettement des ménages. Alors qu'auparavant le crédit à la consommation était associé à l'achat de biens de luxe, aujourd'hui, de plus en plus de ménages utilisent le crédit pour combler leurs besoins de base : nourriture, logement, transport, médicaments.

- Éducation populaire

Nombre de groupes : 14

Financement moyen : 65 020 \$

Dans une société démocratique, le droit à l'éducation est un droit fondamental. Ainsi, la situation économique ou le niveau d'instruction d'une personne ne doit pas l'empêcher de participer aux débats de société et d'exercer une influence sur les décideurs et décideuses politiques. En ce sens, l'éducation populaire joue un rôle essentiel puisqu'il s'agit d'une éducation politique visant à conscientiser principalement les populations les plus pauvres aux causes de la pauvreté et à agir collectivement sur ces causes pour améliorer leurs conditions de vie. La majorité des organismes dans ce secteur sont des regroupements régionaux d'éducation populaire.

- Environnement

Nombre de groupes : 5

Financement moyen : 56 716 \$

La mission de ces groupes consiste à contribuer à l'avènement d'une société écologiste qui respecte l'environnement. Ce mouvement apporte une contribution essentielle à la protection du patrimoine naturel, à la santé publique et au mieux-être de la société québécoise.

- Femmes

Nombre de groupes : 27

Financement moyen : 55 768 \$

Ces groupes travaillent à promouvoir et défendre les intérêts et les droits des femmes au Québec. Ils luttent contre la pauvreté des femmes et contre toutes formes de discrimination, de violence, d'exclusion et de marginalisation de celles-ci dans la société. L'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes tant au plan économique et social que politique et juridique demeure l'enjeu principal.

- Logement

Nombre de groupes : 34

Financement moyen : 50 578 \$

La mission des groupes est de promouvoir le droit au logement particulièrement pour les personnes à faible revenu. L'enjeu majeur est le plein accès au logement pour toutes les personnes sans égard à leur revenu, leur sexe, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur condition physique ou mentale, etc. De plus, certains organismes interviennent davantage au plan de la défense des droits des locataires ou revendiquent l'accès et la construction de logements sociaux.

- Personnes handicapées

Nombre de groupes: 54

Financement moyen: 72 047\$

Les organismes de défense des droits des personnes handicapées ont pour mission de favoriser l'inclusion et la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ces organismes travaillent plus généralement à promouvoir et défendre les intérêts des personnes ayant un handicap (visuel, physique, auditif, intellectuel).

- Travail

Nombre de groupes : 21

Financement moyen : 46 581 \$

Plusieurs organismes qui œuvrent dans le domaine du travail défendent les droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqué-e-s. Ils offrent de l'information sur leurs droits en vulgarisant notamment la *Loi sur les normes du travail*. Certains groupes vont se préoccuper plus particulièrement de certains types de travailleuses et des travailleurs tels que les salarié-e-s étrangers temporaires ou les salarié-e-s d'agence de placement temporaires. D'autres militeront pour défendre des catégories désavantagées sur le marché du travail tel que les femmes ou les jeunes afin de favoriser leur intégration et pleine participation au marché du travail. D'autres organismes défendent, pour leur part, les droits des travailleuses et des travailleurs accidenté-e-s en les représentant et en les aidant à défendre leurs droits et intérêts notamment auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

- Transport

Nombre de groupes : 13

Financement moyen : 55 626 \$

Alors que certains organismes en DCD militent pour l'accessibilité au transport en commun, d'autres travaillent au maintien, à l'amélioration et à l'obtention de services de transport adapté pour les personnes handicapées. Pour ces organismes, le transport adapté est essentiel à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

- Autres

Nombre de groupes : 24

Financement moyen : 52 196 \$

La DCD couvre d'autres champs d'intervention que ceux nommés ci-dessus. À ce titre, notons les enjeux reliés à la santé (dont la santé mentale), aux communautés culturelles, aux victimes d'actes criminels, aux familles, aux personnes accidentées de la route et au développement communautaire.

ⁱ Les informations continues dans cette section proviennent du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) et sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.defensedesdroits.com/la-defense-collective-des-droits-cest/>.

LE FINANCEMENT DES ORGANISMES EN DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

L'établissement de seuils planchers

En adoptant la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire en 2001, le gouvernement québécois s'est engagé à adopter des balises nationales de financement qui devaient être appliquées par tous les ministères et organismes gouvernementaux soutenant les organismes communautaires. Ces balises devaient constituer les paramètres qui allaient guider les différents ministères et organismes gouvernementaux dans le processus d'attribution du soutien financier.

C'est dans ce contexte que le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a entrepris une démarche visant à faire adopter par le gouvernement des balises nationales de financement en appui à la mission globale correspondant aux besoins exprimés par les organismes d'ACA. Suite à une démarche qui s'est échelonnée sur plus d'une année, des seuils planchers ont été établis, puis indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Territoire couvert	2003 Base des montants minimaux	2017 Montants ajustés à l'indexation ⁽¹⁾	Médiane 2017 revendiquée par le RODCD
Local	75 000 \$ à 125 000 \$	92 809 \$ à 154 681 \$	123 745 \$
Régional	100 000 \$ à 170 000 \$	123 745 \$ à 210 366 \$	167 056 \$
National	175 000 \$ à 300 000 \$	216 553 \$ à 371 235 \$	293 894 \$

Source pour les calculs de l'indexation : Statistique Canada, Indice des prix à la consommation par province (Québec), indice d'ensemble (variation), <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ09f-fra.htm>, dernière modification : 26 janvier 2018.

(1) Les montants ont été ajustés en fonction des variations suivantes : 2004 (2,0%), 2005 (2,3%), 2006 (1,7%), 2007 (1,6%), 2008 (2,1%), 2009 (0,6%), 2010 (1,2%), 2011 (3,0%), 2012 (2,1%), 2013 (0,7%), 2014 (1,4%), 2015 (1,1%), 2016 (0,7%), 2017 (1,0%).

Source : *Les besoins en financement gouvernemental des organismes et regroupements en action communautaire autonome*. Réseau québécois de l'action communautaire autonome, 2016, <http://www.rq-aca.org/blog/2018/02/13/mise-a-jour-des-seuils-planchers-pour-les-besoins-en-financement-des-organismes-de-laca-2018/> p.16. La colonne « Médiane 2017... » est un ajout dans le présent document.

Si on compare ces données à celles exposées dans la section précédente, on constate à quel point le financement actuel des groupes en DCD est insuffisant. Pour permettre à ceux-ci de réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés, il faut un investissement de plus de 40 millions \$ de la part du gouvernement.

L'évolution du financement en défense collective des droits

L'adoption de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire en 2001 a suscité beaucoup d'espoir dans le milieu. Toutefois, les groupes ont rapidement été déçus en constatant que les investissements espérés et nécessaires n'étaient pas au rendez-vous. Si on regarde l'évolution du financement octroyé par le Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS) aux organismes en DCD, on constate que celui-ci a très peu augmenté depuis le moment de la mise en œuvre de la politique (2003-2004).

Évolution du financement des groupes en défense collective des droits		
Année	Montant	Groupes financés
2003-2004	16 279 367 \$	n/a
2004-2005	16 023 003 \$	346
2005-2006	15 777 204 \$	333
2006-2007	17 667 772 \$	343
2007-2008	17 187 714 \$	334
2008-2009	18 257 414 \$	343
2009-2010	18 610 517 \$	336
2010-2011	18 553 919 \$	336
2011-2012	18 549 948 \$	333
2012-2013	18 796 491 \$	338
2013-2014	17 356 880 \$	321
2014-2015	17 207 456 \$	321

En effet, selon les données disponibles dans les différentes versions de l'*État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*², on observe une légère augmentation du financement des groupes en DCD jusqu'en 2012-2013, puis une diminution les années suivantes. Depuis la mise en œuvre de la politique, le montant consacré au financement de la DCD a été bonifié de 928 090 \$ (5,7%) pendant que le coût de la vie au Québec a augmenté de 17%. Il est donc clair que les organismes se sont appauvris. La majorité des groupes n'ont pratiquement pas eu d'augmentation depuis 2004, car les investissements monétaires ont presque qu'exclusivement servis à la création et à l'augmentation du plancher de financement à 30 000 \$/an (montant minimum qu'un groupe de DCD peut recevoir de la part du Gouvernement en soutien à sa mission globale).

Les dernières données concernant le financement de la DCD publiées par le SACAIS datent de l'année 2014-2015 et ne sont donc pas à jour. Nous avons toutefois appris lors du dévoilement

² Les différentes versions consultées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0104000&type=&page=3#liste>.

du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, qui a eu lieu le 10 décembre 2017, que le FAACA serait bonifié de 2,2 millions \$ dès 2018-2019 et que ce montant irait à la mission globale des groupes. Pour les années suivantes, le tableau ci-dessous (19.2) montre les montants qui seront accordés. Il est par contre à noter que ces sommes serviront à soutenir davantage ceux qui offrent des services individuels à la population.

3.8 Soutenir l'action communautaire											
Mesure 19	Améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales										
Action 19.1	Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire	MTESS	m à j	-	0,8	0,8	0,9	0,9	3,5	1,0	4,5
Action 19.2	Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux	MTESS	m à j	-	2,2	11,7	12,0	12,3	38,2	12,6	50,7

Source : Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2017, [en ligne]

https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf, p.69.

Une indexation urgente

Pour éviter que les organismes en DCD s'appauvrissent, il faut minimalement que le gouvernement indexe leurs subventions selon l'IPC du Québec. Dans le tableau qui suit, nous avons appliqué cette mesure au montant total du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA), qui finance les groupes en DCD.

Si on avait indexé à l'IPC, le financement de la DCD :

		Montant de base annuel	Indexation annuelle (selon IPC Québec)	Montant indexé à l'IPC
1	2003-2004	16 279 367 \$	406 984 \$	16 686 351 \$
2	2004-2005	16 686 351 \$	333 727 \$	17 020 078 \$
3	2005-2006	17 020 077 \$	391 462 \$	17 411 539 \$
4	2006-2007	17 411 539 \$	295 996 \$	17 707 535 \$
5	2007-2008	17 707 535 \$	283 321 \$	17 990 856 \$
6	2008-2009	17 990 856 \$	377 808 \$	18 368 664 \$
7	2009-2010	18 368 664 \$	110 212 \$	18 478 876 \$
8	2010-2011	18 478 876 \$	221 747 \$	18 700 623 \$
9	2011-2012	18 700 623 \$	561 019 \$	19 261 642 \$
10	2012-2013	19 261 642 \$	404 494 \$	19 666 136 \$
11	2013-2014	19 666 136 \$	137 663 \$	19 803 799 \$
12	2014-2015	19 803 799 \$	277 253 \$	20 081 052 \$
13	2015-2016	20 081 052 \$	220 892 \$	20 301 944 \$
14	2016-2017	20 301 944 \$	142 114 \$	20 444 058 \$
15	2017-2018	20 444 058 \$	204 441 \$	20 648 499 \$
Total des indexations annuelles			4 369 133 \$	

Source pour les calculs de l'indexation : Statistique Canada, CANSIM, tableau [326-0021](#) et produit n° [62-001-X](#) au catalogue, dernière modification : 20 janvier 2017.

Les montants ont été ajustés en fonction des variations suivantes : 2003 (2,5%), 2004 (2,0%), 2005 (2,3%), 2006 (1,7%), 2007 (1,6%), 2008 (2,1%), 2009 (0,6%), 2010 (1,2%), 2011 (3,0%), 2012 (2,1%), 2013 (0,7%), 2014 (1,4%), 2015 (1,1%), 2016 (0,7%), 2017 (1%).

Ainsi, on constate que le gouvernement aurait dû, juste pour maintenir le niveau de financement, indexer celui-ci de plus de 4 millions \$, alors qu'il a seulement été augmenté de 928 090 \$ depuis la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

NOS REVENDICATIONS

Dans le cadre de la campagne de mobilisation Les droits, ça se défend collectivement!, les groupes en défense collective des droits portent les quatre revendications suivantes :

- 40 millions de \$ supplémentaires pour les groupes en défense collective des droits;
- L'indexation annuelle rétroactive;
- Le respect de la mission des organismes de défense collective des droits, ce qui signifie que toutes les hausses de financement incluant celles prévues au plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale doivent servir à financer exclusivement la mission globale des organismes en DCD.
- L'octroi de sommes supplémentaires pour permettre aux organismes de couvrir les frais reliés à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.